



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## apprentissage

Question écrite n° 1544

### Texte de la question

Depuis plusieurs années, les chambres de commerce et d'industrie ont souhaité mener une politique active en faveur de l'apprentissage au sein de quelque 110 centres de formation des apprentis (CFA). Cette voie de formation apparaît en effet comme l'une des meilleures avec un taux d'insertion pour les jeunes formés dans ces CFA de 75 % dans un délai de 6 mois. Fortes de ces succès, les chambres de commerce et d'industrie entendent proposer un véritable plan national de développement de l'apprentissage en vue d'atteindre l'objectif de 1 million d'apprentis à l'horizon 2007. L'enjeu économique de l'apprentissage qui permet d'insérer les jeunes dans la vie économique en luttant contre l'exclusion est indéniable. Aussi, M. Pierre Hellier demande à Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat de lui indiquer si le Gouvernement entend mobiliser l'ensemble des acteurs économiques autour de ce projet et lancer dès à présent la large concertation nécessaire pour réussir un développement ambitieux de l'apprentissage.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est convaincu de l'intérêt de l'apprentissage, formation alternée et rémunérée, et de la place éminente qui doit lui revenir parmi les filières de la formation professionnelle. Pour autant, Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, dans les limites de ses compétences, n'a pas qualité pour se prononcer sur un objectif chiffré global au demeurant ambitieux, puisque consistant à plus que tripler en dix ans les effectifs formés par cette voie. Elle estime toutefois que les chambres de commerce et d'industrie, par leur action auprès des entreprises ressortissantes, peuvent avoir en effet une participation déterminante dans le développement de l'apprentissage. Il convient aussi de rappeler qu'aux côtés des chambres de commerce et d'industrie, d'autres partenaires interviennent pour le fonctionnement de cette formation : chambre de métiers, branches professionnelles, entreprises et éducation nationale. Compte tenu de l'évolution intervenue depuis la loi quinquennale de 1993, qui confie aux régions la responsabilité de la formation professionnelle des jeunes, c'est aussi à celles-ci qu'il appartient de mobiliser l'ensemble de ces acteurs économiques, l'Etat ayant pour sa part la charge de pourvoir au financement des primes servies aux entreprises, et aux exonérations de charges sociales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Hellier](#)

**Circonscription :** Sarthe (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1544

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** PME, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 juillet 1997, page 2469

**Réponse publiée le** : 3 novembre 1997, page 3851